

La définition de la future politique de cohésion va être l'objet de débats complexes. Si le Brexit vient compliquer la donne, cette politique serait également inscrite dans une nouvelle stratégie à venir qui définira le cadre pour la décennie suivante. Les principaux enjeux sont :

- **LES DOTATIONS** : la baisse des dotations semble inévitable avec le départ britannique. Cela dit, les régions les plus développées veulent la garantie que toutes les régions européennes continuent de bénéficier des fonds européens après 2020. L'Allemagne a même proposé que l'allocation de ces fonds soit conditionnée au respect de l'État de droit, des valeurs de l'UE et des clauses de répartitions des réfugiés entre États membres. Une proposition qui vise directement les pays de l'Est, au premier rang desquels la Pologne et la Hongrie.
- **LA SIMPLIFICATION ET L'HARMONISATION DES RÈGLES** : voilà un réel chantier pour permettre de combiner plus facilement le FEDER et le FSE sur le terrain, dans une approche intégrée au plus près des

RAPPEL : LES CINQ OBJECTIFS DE L'EUROPE POUR 2020

1. **Emploi** : un emploi pour 75 % de la population âgée de 20 à 64 ans.
2. **Recherche et développement** : investissement de 3 % du PIB de l'UE dans la recherche et le développement.
3. **Changement climatique et énergies durables** : réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20 % (voire de 30 %, si les conditions le permettent) par rapport à 1990, utilisation d'énergie provenant de sources renouvelables à hauteur de 20 %, augmentation de 20 % de l'efficacité énergétique.
4. **Éducation** : Abaissement du taux de sortie précoce du système scolaire à moins de 10 % et un diplôme de l'enseignement supérieur pour au moins 40 % de la population âgée de 30 à 34 ans.
5. **Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale** : réduction d'au moins 20 millions du nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale.

territoires. Cet effort de simplification permettrait également de développer la logique interfonds. Tous les acteurs territoriaux souhaitent cette simplification. Pourtant, vu les critiques sur le fonctionnement de l'Union, celle-ci ne peut pas se permettre de se doter d'un cadre trop laxiste ouvrant la voie à de potentiels détournements. L'argent redistribué par l'Union est de l'argent public, mais doit pouvoir en même temps être accessible à un plus grand nombre de bénéficiaires. Trop de porteur-euse-s potentiel-le-s sont effrayé-e-s par la complexité de mise en œuvre des projets européens.

- **L'ÉVOLUTION DES CRITÈRES DE CATÉGORISATION DES RÉGIONS** : dans le but de faire de la politique de cohésion une politique structurelle dynamique, il serait intéressant de considérer d'autres critères que le simple PIB (Produit Intérieur Brut) par habitant pour catégoriser les régions. En effet, ce seul critère ne permet pas de faire apparaître les disparités infrarégionales. Pourquoi ne pas tenir compte du taux de chômage par exemple ou recourir à l'indice de développement humain (IDH), ou encore à l'indice européen de progrès social ?

- **LA CONCENTRATION THÉMATIQUE ET STRATÉGIE EUROPÉENNE POST "EUROPE 2020"** : aujourd'hui les régions européennes ont une obligation de concentrer l'utilisation des fonds européens dans un nombre restreint de domaines, qui correspondent aux 5 thématiques de la Stratégie Europe 2020 de la Commission. Cette concentration thématique touche particulièrement les régions les plus développées. Le but ? Spécialiser les régions pour les rendre plus compétitives sur le marché mondial.
- **L'ARTICULATION ENTRE LES FONDS STRUCTURELS ET LES AUTRES PROGRAMMES EUROPÉENS TELS QUE LES PROGRAMMES D'ACTION COMMUNAUTAIRES OU LE PLAN JUNCKER** : la politique de cohésion est une politique européenne parmi d'autres, l'articulation entre ces différentes sources de financement est importante afin d'avoir une action coordonnée dans un domaine ou sur un territoire. Un enjeu de la prochaine programmation sera donc de parvenir à mieux articuler ces programmes, en demandant par exemple une certaine harmonisation des règles. Toutefois, les régions souhaitent préserver le mode d'attribution des crédits européens par subvention pour que la politique de cohésion continue de bénéficier autant à de petites qu'à de grandes structures.

NOTRE POSITION : 9 POINTS CLEFS

En bref, nous souhaitons continuer à défendre une politique de cohésion forte, autonome et ciblée qui profite à toutes les régions, tout en concentrant les ressources sur les régions moins développées. Il nous faut donc une politique de cohésion plus transparente et facile d'accès, qui habilite les autorités locales et les partenaires de la société civile à concevoir et à mettre en œuvre des fonds ESI sur le terrain. Et donc une politique de cohésion qui accorde plus d'espace aux initiatives locales et en phase avec nos objectifs climatiques et énergétiques pour orienter la transition vers des territoires sans carbone.

1. Pour nous, la politique de cohésion est avant tout une expression de la solidarité européenne. Elle vise à renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale en réduisant les inégalités, en améliorant le bien-être des citoyen-ne-s et en offrant des chances égales à tous, quel que soit leur lieu d'existence. C'est un engagement à s'entraider, à coopérer et à apprendre les uns des autres.
2. Nous voyons dans la politique de cohésion un symbole de l'intégration européenne et une arme forte contre le populisme, car elle procure des résultats tangibles pour améliorer la qualité de vie de tous les citoyen-ne-s. C'est un outil aussi puissant que sous-estimé pour concrétiser le rôle de l'Europe sur le terrain, en combinant les besoins spécifiques d'un territoire avec les objectifs et les priorités communes de l'UE. Nous rejetons les tentatives visant à réduire les allocations budgétaires et pensons que la politique de cohésion devrait continuer à bénéficier à toutes les régions, tout en concentrant les ressources sur les moins avancées. Les communautés les plus vulnérables devraient également être mieux ciblées en fonction d'un ensemble d'indicateurs sociaux et environnementaux complémentaires au PIB.
3. Nous n'avons pas besoin de réinventer la roue, mais de tirer parti des réalisations positives des dernières années auxquelles notre Groupe a largement contribué: implication des partenaires et participation publique, approche intégrée et basée sur le lieu d'affectation, dévouement du FEDER à une économie à faible intensité carbone et au développement urbain durable, l'égalité entre les sexes et la non-discrimination, un lien plus étroit avec les priorités globales de l'UE (conditionnalités ex ante) et les objectifs EU2020, renforcement des capacités, etc. Ces mesures ont montré leur valeur ajoutée et devraient être renforcées à l'avenir. En particulier, une part accrue du budget de cohésion devrait être affectée à la réalisation des objectifs fixés dans l'accord de la COP21. Des exigences plus strictes en matière d'intégration de la dimension de genre devraient également être introduites.
4. La participation effective des autorités locales et régionales, mais aussi de tous les partenaires et parties prenantes concernées, est essentielle pour mieux aligner la politique de cohésion sur les exigences des citoyen-ne-s et les besoins territoriaux. Pourtant, la gestion des Fonds structurels et d'investissement européens est encore souvent perçue comme trop complexe et opaque. Nous devons rapprocher la politique de cohésion des citoyen-ne-s et la rendre plus transparente, en renforçant le principe de partenariat et en introduisant la gouvernance participative et la budgétisation dans la gestion et mise en œuvre des fonds. Nous devrions donner plus d'espace aux initiatives locales et aux projets pilotes, en renforçant des instruments territoriaux innovants tels que le «développement local mené par la communauté» (Community-Led Local Development), les investissements territoriaux intégrés et les actions urbaines innovantes. Le nouveau programme urbain de l'UE lancé en mai 2016 devrait être maintenu. L'accès au financement de l'UE devrait également être amélioré, par exemple en mettant en place des guichets uniques dans tous les États membres de l'UE afin de fournir des conseils et un soutien général aux citoyen-ne-s et aux PME souhaitant participer aux programmes de financement de l'UE.
5. La politique de cohésion reste la principale politique d'investissement durable à long terme de l'UE. Elle a joué un rôle important dans la lutte contre la crise financière, économique et sociale des années passées et devrait continuer à rendre les régions européennes plus résistantes aux chocs soudains et à toutes sortes de crises. Elle a un rôle clé pour investir dans la nécessaire transition vers des économies plus efficaces dans la gestion des ressources. L'accord de Paris a considérablement augmenté le niveau d'ambition mondiale sur l'atténuation du changement climatique : les fonds devraient donc contribuer activement au financement des objectifs énergie-climat pour 2030.
6. Quelle que soit la taille du futur budget de l'UE, nous devons rendre les dépenses de l'UE plus efficaces. Notre Groupe met fortement l'accent sur la lutte contre la corruption dans la politique de cohésion, mais nous pensons aussi qu'il est temps de mettre fin aux dépenses inutiles et d'investir uniquement dans un avenir durable. Les fonds ESI devraient cesser de financer les infrastructures des aéroports, des autoroutes et des combustibles fossiles. Nous insistons pour que les secteurs du nucléaire et de la défense soient maintenus hors de la politique de cohésion. La durabilité et l'efficacité des ressources devraient servir de principes directeurs à la fois à l'architecture et à la mise en œuvre de la politique de cohésion afin d'éviter les effets de verrouillage.
7. Nous nous opposons fermement à l'idée de permettre aux États membres de transférer des fonds ESI à l'EFSI et exprimons de sérieuses inquiétudes quant à l'impact négatif que ces propositions pourraient avoir sur la politique de cohésion (en diluant davantage les investissements dans l'économie réelle et en érodant l'approche intégrée). Nous voulons renforcer le caractère d'investissement de la politique de cohésion en déterminant de manière responsable l'utilisation des instruments financiers et leur complémentarité avec d'autres outils d'investissement, car l'EFSI est axé sur le marché et n'est pas conditionné au respect des priorités et objectifs de l'UE.
8. La politique de cohésion ne doit jamais être utilisée comme un outil punitif ni comme un levier politique pour obliger les États membres à se conformer à d'autres politiques de l'UE non liées. Une telle suspension arbitraire des fonds nuirait d'abord aux plus vulnérables et punirait les citoyen-ne-s et les PME - qui restent les principaux bénéficiaires de la politique de cohésion - pour quelque chose dont ils ne sont pas responsables. Ce n'est que dans des cas très exceptionnels où un État membre viole systématiquement les valeurs fondamentales de l'UE que les fonds devraient être suspendus (conformément à l'article 7-1 du Traité de l'Union européenne).
9. La politique de cohésion devrait réduire les effets négatifs des frontières et ouvrir la voie au rapprochement entre les citoyen-ne-s, les administrations, les entreprises et les milieux universitaires. Une proportion accrue du budget de cohésion devrait être consacrée à la coopération territoriale européenne. Nous considérons également que la politique de cohésion devrait être le catalyseur permettant d'assurer une coopération continue avec les régions du Royaume-Uni après le Brexit, maintenir les contacts et travailler avec ses citoyen-ne-s vers des objectifs communs.